

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 34

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/12/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/12/2013

Délibération n° D-2013-592

Expérimentation de la démarche BIMBY dans le cadre de la
révision du PLU : convention de partenariat avec la CAN

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Madame Nicole IZORE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

Excusés :

Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**Expérimentation de la démarche BIMBY dans le
cadre de la révision du PLU : convention de
partenariat avec la CAN**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Lors de la séance du 24 juin 2013 le Conseil de Communauté a décidé de l'expérimentation de la démarche BIMBY (Build in my Back Yard ou Construire dans mon jardin) sur son territoire pour les communes dotées d'un PLU qui souhaiteraient y adhérer.

En effet, le Plan Local de l'Habitat, approuvé par la CAN le 18 octobre 2010, encourage la promotion de démarches innovantes en terme de développement durable et une meilleure qualité des programmes d'habitat.

La démarche BIMBY vise à définir à court terme une nouvelle filière de production de logements, capable d'intervenir au sein de tissus pavillonnaires peu denses existants.

La Ville de Niort souhaite intégrer cette démarche à celle de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Cette procédure intégrera la mise en évidence de secteurs situés dans les zones déjà urbanisées de la Ville et qui pourront faire l'objet de cette démarche par leur ciblage au plan de zonage et en assurant sa promotion auprès des particuliers. Il s'agit d'utiliser la division parcellaire des quartiers pavillonnaires ou diffus comme potentiel de développement de la Ville.

- Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la proposition d'accompagnement faite par la CAN sous réserve du respect des quatre étapes de la démarche BIMBY :

- étude du potentiel foncier de type BIMBY sur la commune,
- mise en place d'ateliers de travail avec les habitants suivie d'une extrapolation des résultats à l'ensemble du territoire communal,
- vérification réglementaire du projet des habitants avec un accompagnement des projets à court terme,
- élaboration d'indicateurs permettant d'évaluer la pertinence de cette démarche sur la CAN.

La Ville de Niort est maître d'ouvrage de l'action qui la concerne et il lui appartient à ce titre de choisir un prestataire pour réaliser cette démarche.

La Communauté d'Agglomération de Niort versera une subvention correspondant à 40 % du montant TTC de la dépense plafonnée à 6 500 € à la Ville de Niort pour la mise en œuvre de cette expérimentation selon les modalités prévues dans la convention de partenariat à intervenir.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la mise en place de la démarche BIMBY sur le territoire de la commune dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat entre la Ville et la CAN, annexée à la présente délibération, qui fixe les modalités de réalisation et de financement de la démarche.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL